

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 juin 2022 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement adjoint - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administrative
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 06.

10.02 - Mot du Maire et des élu(e)s

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élu(e)s débute à 19 h 07 et se termine à 19 h 43.

CA22 16 0164

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 7 juin 2022, à 19 h

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 7 juin 2022, à 19 h, tel que proposé, en ajoutant au point 51.01, le nom de madame Geneviève Beaudoin-Lebeuf à titre de membre du Groupe de travail sur le plan d'urgence climatique et sa consultation publique et en ajoutant la motion de la conseillère Valérie Patreau sous « Affaires nouvelles ».

À 19 h 43, le président du conseil suspend la séance.

À 19 h 43, le conseil reprend ses travaux.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 44 ET SE TERMINE À 20 H 44.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Renée Beaudry	Je désire obtenir des précisions en lien avec le stationnement de l'Épée et Querbes.
Louis Bertrand	On souhaite remplacer la porte alors que cela fait 35 ans que nous avons le même genre de porte, mais on nous avise qu'il n'y a pas dans le record les changements qui ont été faits il y a 35 ans et veulent que nous passions au CCU. On se pose la question pourquoi ce n'est pas un droit acquis et nous avons exactement la même façade et cela occasionne beaucoup de frais pour revenir à la même d'il y a 100 ans.
Geneviève Laurin	VOIR LA QUESTION NUMÉRO 1 EN LIGNE
Tatiana Schicharew	Vous avez débloqué un budget pour la création de ruelles vertes. Allez-vous entreprendre des consultations auprès des citoyens concernés?
Raynald Lahaie	Quelle raison le conseil de ville pourrait me donner renouveler ma vignette 22-23 sachant que plusieurs résident se stationnent sans vignette et plus de 2 h sans contravention?
Madeleine Guay	Exprimer de retrouver le stationnement avenue Lajoie. Quand l'aurons-nous?
Bruno Nobert	Bout de ruelle entre la ruelle parallèle à Durocher et Hutchinson et Fairmont et Saint-Viateur qui doit devenir une place/parc. Présentement un stationnement.
Léon Gagnon	Creusage de cave.
Céline Forget	Divers
David Levine	VOIR QUESTION NUMÉRO 5
Nicolas Bérubé	VOIR QUESTION 18
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Geneviève Laurin	Depuis plus de 2 ans, des citoyens sont mobilisés afin de créer des ruelles vertes. À l'automne 2021, nous apprenons que les travaux initialement planifiés sont maintenant reportés au printemps 2022 pour cause de soumissions trop élevées lors de l'appel d'offres. En février 2022, nous apprenons avec joie qu'après analyse, les nouveaux élus sont en faveur de la poursuite des projets avec quelques ajustements budgétaires. S'ensuit un échéancier serré de rencontres avec le chargé de projet et les firmes d'aménagement afin que les appels d'offres modifiés soient relancés au

	mois de mai. Tout le monde collabore et participe à la révision des projets initiaux avec les nouveaux paramètres budgétaires. Or, on vient d'apprendre que les appels d'offres ne seront pas lancés comme prévu et que tous les projets de ruelles vertes sont actuellement mis sur la glace. Ma question est la suivante: que s'est-il passé entre le moment où vous avez analysé puis autorisé les projets, et aujourd'hui?
Marc Poulin	Je voudrais tout d'abord remercier l'administration du Maire Desbois pour l'organisation de la session d'information sur la réfection de notre rue. Quel contraste avec l'administration précédente! Les citoyens se sont exprimés clairement sur le design qu'ils désirent y voir s'implanter et ce malgré les velléités doctrinaires de la ville centre de nous imposer des aménagements qui ne rencontrent pas nos besoins. A la fin de la rencontre il a été convenu que des interventions seraient faites auprès de la ville centre pour modifier les plans afin qu'ils correspondent aux besoins des citoyens. Pouvez-vous nous faire part des démarches entreprises depuis la rencontre et des résultats de celles-ci? Merci
David Desbaillets	- avenue Bernard : est-ce possible d'accélérer la mise en place du mobilier urbain sur l'avenue Bernard ? Pour le moment, si on ne va pas dans un restaurant il n'y a pas d'options pour les citoyens et cette année les enfants ont été oubliés, il n'y a rien pour eux : pas de bacs à sable, pas d'espace de rafraîchissement, ... Pouvez-vous penser aux enfants et aux adolescents svp ?
Vanessa Rampton	Notre demande de ruelle verte avec 78 riverains en faveur a été acceptée en Septembre 2021. Depuis, nous avons fait plusieurs suivis sans réponse concrète pour essayer de comprendre : quel est le statut de notre ruelle ? Quelle est la politique de votre administration en ce qui concerne les ruelles vertes ? Merci pour votre réponse.
David levine	Je suis un résident d'Outremont depuis 50 ans. J'ai toujours eu une vignette de stationnement. Aujourd'hui sur la rue Bloomfield je ne trouve pas de stationnement à cause d'une multitude de voitures sans vignette qui excède le deux heures permises et qui ne reçoivent pas de contravention. J'ai des photos qui témoignent de cette affirmation. Avez-vous l'intention de changer le règlement pour me permettre de trouver un espace ? Le restaurant Damas et l'Université de Montréal occupent nos espaces entre Van Horne et Ducharme régulièrement. Merci pour le suivi.
jean-francois villeneuve	Il y a habituellement beaucoup de trafic (notamment de transit) sur l'avenue Bloomfield. La fermeture pour cause de travaux d'aqueduc a pour externalité positive de constater les bienfaits d'un arrêt de la circulation aux abords du parc Outremont : enfants qui courent librement, tranquillité dans le parc, voisinage qui se rencontre sur la rue,... Serait-il possible, à la suite de la fin de travaux, de laisser l'avenue Bloomfield fermée à l'intersection Elmwood afin de pérenniser ces bienfaits ?
Rani CRUZ	M. Le Maire. Sur le comité citoyen d'urgence climatique, vous avez accepté des personnes qui disent sur les réseaux sociaux qu'ils sont contre les vélos et que les piétons doivent apprendre à traverser, c'est de leur faute si ils se font frapper. Pourquoi ? Êtes-vous vraiment engagés envers la transition écologique et l'urgence climatique ?
Oulrika Flores	Bonjour à toute l'équipe du conseil d'Outremont, Tout d'abord, en tant que résidente du quartier, je tiens à remercier toute l'équipe de l'arrondissement d'Outremont des améliorations qu'on voit ces derniers mois : j'apprécie particulièrement la mise en ligne sur Facebook des actualités et des activités du quartier. J'habite sur l'avenue Bloomfield et j'ai été agréablement surprise par l'impact de la fermeture de la rue au niveau de Elmwood : la rue sans trafic est enfin sécuritaire pour nos enfants! En plus de rendre l'avenue sécuritaire pour plus de 800 enfants qui fréquentent les écoles et les garderies du quartier, l'absence de trafic augmente considérablement la qualité de vie des riverains et des usagers du parc Outremont. Est-ce qu'il y aurait une possibilité de sécuriser la rue et maintenir un cul de sac de façon permanente? Bien cordialement, Oulrika Flores
Audrey Robinson	Il y a quelques années, Outremont avait un merveilleux marché fermier, tous les dimanches d'été, sur Dollard – qu'est-il arrivé à cela? Qui était responsable ? Pouvons-nous recommencer ? Je pensais que le terrain de jeu du parc Outremont serait refait cette année – y a-t-il encore un plan pour cela?
Shannon Babcock	Que devient la Table de Bon voisinage mise en place, les projets à l'ordre du jour et votre vision pour le vivre ensemble ?
Tzorty grunwald	Dear Mayor Desbois, it was very thoughtful of you to extend the free plant "give away" another day for those of us who were unable to be there since we had our holiday Shevous. However when I came to pick up some plants, it was a joke at how many plants were left for us , your Jewish residents, actually quite a joke as you can see in the picture I took of the remaining few plants left. I would have hoped that you would have accomadated us as with the previous administration to be there for us too, but unfortunately you

	were not this time round , so it leaves me to think if "am I or my fellow Jewish neighbours counted as a resident in Outremont or not? Include the picture. You can include : that after my disappointment and let down I heard from other residents that they were surprised too, and a message was sent out to the community to not bother going
Alexa Leon	Most of the beautiful parks in this neighbourhood where our children spend so much time do not have a functioning or open toilet facility. This is very problematic, and I do not understand it. I know that some are under construction (like at Outremont Park) but others, like at Beaubien Park are often not open. Are there plans to address this? Also, there are no flowers planted at Outremont, St Viateur or Joyce park as there usually are. Has the budget for this been cut? Thank you!
juan carlos sanchez	Bonjour, Les travaux du métro Outremont ont débuté en Janvier 2021 et depuis nous, les résidants et les commerçants, subissons une multitude de nuisances (bruit, poussière, manque de stationnement, déchets, travaux démarrent à 6h au lieu de 7h30, camions sont stationnés avec moteur en marche, ...) de jour et depuis quelques mois nous avons aussi des travaux de nuit. Pouvez-vous réduire ou interdire la plage horaire de nuit afin que durant l'été nous puissions ouvrir les fenêtres pour dormir et trouver une place pour stationner (nous payons une vignette et les plusieurs contracteurs se stationnent sans vignette le soir et la nuit) ? Cordialement, Carlos
Jill Lance	Suite l'incidence où un enfant de 4 ans a été frappé par un VUS à l'entrée d'une ruelle à Outremont, vous proposez de mettre la vitesse dans les ruelles à 10 km/h. C'est bien, mais ce n'est pas du tout assez pour sécuriser les ruelles pour nos enfants. Pourquoi ne pas améliorer la visibilité aux entrées/sorties des ruelles en empêchant le stationnement de 5m de chaque côté comme est la règle pour les intersections? On voudrait savoir quelles mesures d'aménagement vous proposez pour garantir que nos ruelles ne soient pas utilisées comme raccourcis par les automobilistes. On ne comprend pas pourquoi vous avez refusés de mettre des barrières dans les ruelles qui sont connues pour être des ruelles de transit et qui sont dangereuses, ex.: des ruelles qui sont parallèles à Van Horne. On ne besoin plus d'études – on sait tout bien les endroits problématiques. On voudrait entendre votre plan d'action et comment vous prévoyez d'impliquer les citoyens concernés, comme nous, dans les démarches.
Mathieu Côté	Est-ce que la piscine au Parc Kennedy va être gratuit pour les residents d'Outremont, et quand sera-t-il ouvert? Le site web de l'arrondissement parle encore de l'été 2021 et j'aimerais inscrire mon fils pour des leçons de nage!
Nicolas Bérubé	L'intersection de l'avenue Querbes et du boulevard Saint-Joseph est l'un des rares endroits sur le boulevard Saint-Joseph où les automobilistes ont à effectuer un arrêt obligatoire. Pendant des années, l'intersection a été munie de panneaux d'arrêts placés au centre de la chaussée. Cela avait pour effet de bien alerter les automobilistes de transit à la présence d'une traverse piétonne à cet endroit. Depuis l'an dernier, l'arrondissement Outremont a retiré ces arrêts centraux, sous prétexte qu'ils n'étaient plus nécessaires maintenant que les panneaux d'arrêt placés sur les côtés répondaient aux normes du MTQ. Or, il suffit qu'un camion soit stationné près de ces arrêts pour les rendre tout à fait invisibles pour les automobilistes, créant une situation dangereuse pour les piétons qui traversent, dont de nombreux enfants qui se rendent à l'École Nouvelle-Querbes et à l'École Buissonnière. L'arrondissement peut-il réinstaller les arrêts centraux retirés?
Alexandra Troubetzkoy	Monsieur le Maire, Au Conseil d'arrondissement du mois de mai dernier, Mme Rosane Ouellette a décrit une situation choquante, de personnes de la communauté hassidique, qui "jouent à la police" à Outremont. Des événements effrayants impliquant cette police ethnique sont courants à Outremont et sont inacceptables. Vous aviez répondu à Mme Ouellette que vous n'étiez pas au courant et que vous lui reviendriez à ce sujet au prochain conseil. Que comptez-vous faire pour mettre fin à cette situation intolérable?
Berube, Nicolas	Reçu par courriel. L'intersection de l'avenue Querbes et du boulevard Saint-Joseph est l'un des rares endroits sur le boulevard Saint-Joseph où les automobilistes ont à effectuer un arrêt obligatoire. Pendant des années, l'intersection a été munie de panneaux d'arrêt placés au centre de la chaussée. Cela avait pour effet de bien alerter les automobilistes de transit à la présence d'une traverse piétonne à cet endroit. Depuis l'an dernier, l'arrondissement Outremont a retiré ces arrêts centraux, sous prétexte qu'ils n'étaient plus nécessaires maintenant que les panneaux d'arrêt placés sur les côtés répondaient aux normes du MTQ. Or, il suffit qu'un camion soit stationné près de ces arrêts pour les rendre tout à fait invisibles pour les automobilistes, créant une situation dangereuse pour les piétons qui

	traversent, dont de nombreux enfants qui se rendent à l'École Nouvelle-Querbes et à l'École Buissonnière. L'arrondissement peut-il réinstaller les arrêts centraux retirés? Lien pour les 2 photos jointes : https://drive.google.com/file/d/1MXi2v324tUNRByg_42UlgfJJnq4YEe4t/view?usp=sharing https://drive.google.com/file/d/1YBvEIP8mYRIAoFJRCgEkl-OzF6Aney4F/view?usp=sharing
Sylvie Potvin	Je viens de lire qu'une demande de permis sera faite à notre Conseil d'arrondissement ce soir pour une fête religieuse le 17 juin dans le parc Outremont. Cette demande sera faite par une synagogue de Hampstead. Le parc Outremont est un beau parc et plusieurs personnes s'y rassemblent pour des pique-niques. Si le permis est accordé à cette synagogue de Hampstead il y aura des irritants pour les usagers habituels, les voisins du parc et toute la population qui passera dans le parc. Je crains que notre arrondissement n'accorde trop de permis à la communauté ultra-orthodoxe. Ma question: Pourquoi l'arrondissement Outremont accorderait-il un permis de fête (religieuse) dans un de ses parcs alors que la communauté est à Hampstead et sur le Plateau, deux arrondissements où il y a plusieurs parcs. Sylvie Potvin
Roger Nachar	Bonjour Monsieur le maire, au conseil de ville de Montréal, Norris et Dorais vous on dit qu'il ne savaient pas pourquoi vous n'aviez pas porté le jugement déclarant que le conseil de l'équipe Tomlinson, a eu un comportement discriminatoire face à un citoyen. Avez vous fait appel au contentieux de la ville afin de guider votre choix
Jean-Christophe Mortreux	Je vous remercie de renouer avec la piétonnisation de Dollard. Ça permet de sécuriser l'espace pour des centaines d'enfants et de rendre cette espace publique aux Outremontais. Je note malheureusement que la durée est réduite par rapport aux autres années. En particulier pendant la période scolaire quand la sécurité de centaines d'enfants est en jeu. Ainsi, je voulais savoir si vous aviez des projets afin de pérenniser la piétonnisation de cette section de Dollard afin que cette espace soit sécuritaire et disponible à longueur d'année?

CA22 16 0165

Prolongation de la période de questions des citoyens

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 44 ET SE TERMINE À 21 H 10

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

À 21 h 10, le président du conseil suspend la séance.

À 21 h 24, le conseil reprend ses travaux.

CA22 16 0166

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 2 mai 2022, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 2 mai 2022, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA22 16 0167

Période d'intervention des citoyens - Point 47.01 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 6250, rue Hutchison

Le maire invite les personnes intéressées à s'exprimer sur ce dossier – Aucune intervention.

10.06

CA22 16 0168

Approuver la convention de services à intervenir avec l'organisme Horizon-Travail, pour le déploiement d'une brigade de propreté sur les avenues Bernard et Laurier, du 11 juin au 30 octobre 2022 / Autoriser une dépense totale de 114 660 \$, non taxable / Autoriser la directrice d'arrondissement, madame Marie-Claude Leblanc, à signer ladite convention à cet effet / Dépense provenant du Programme de soutien aux piétonnalisations 2022-2024 et du plan d'action propreté

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont s'est qualifié et a obtenu une subvention de 187 000 \$ du Service du développement économique de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux piétonnalisations 2022-2024;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont a voté, lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022, une somme de 235 400 \$ dédiée aux activités découlant du Plan d'action propreté;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226347004;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Caroline Braun

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à l'organisme Horizon-Travail pour le déploiement d'une brigade de propreté sur les avenues Bernard et Laurier, du 11 juin au 30 octobre 2022;

D'AUTORISER une dépense de 114 660 \$, non taxable, dans le cadre de ce contrat pour le déploiement d'une brigade de propreté sur les avenues Bernard et Laurier, du 11 juin au 30 octobre 2022;

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Horizon-Travail, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement, à signer la convention de services pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée par le Service du développement économique (SDÉ) pour un montant de 52 560 \$ et par l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 62 100 \$.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1226347004

CA22 16 0169

ADDENDA - Ajuster le calcul de l'IPC du contrat octroyé à la firme « Camp Sportmax inc. » (appels d'offres publics 19-17238) pour la gestion de la piscine John-F. Kennedy, soit du 6 mai 2022 au 6 mai 2023 et corriger le montant de la dépense totale versée dans le cadre de ce contrat majorant ainsi la dépense totale de 135 418,46 \$ à 141 398,75 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU QUE le 6 mai 2019, le conseil a entériné l'octroi d'un contrat à la firme Camp Sportmax inc. pour une durée de trente-six (36) mois, soit du 6 mai 2019 au 6 mai 2022, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, soit au prix total de 397 396,30 \$, taxes incluses, visant le service d'administration, de gestion et de programmation de la patageoire et de la piscine John-F. Kennedy;

ATTENDU QUE la clause 15.02 du document d'appel d'offres AO 19-17238 prévoit qu'à son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux (2) période(s) additionnelle(s) d'un (1) an chacune avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat, sous réserve d'une variation des prix pendant la période visée par le renouvellement, ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC);

ATTENDU QUE l'arrondissement est satisfait des services offerts par la firme Camp Sportmax inc. et souhaite continuer à offrir un service de qualité à ses citoyens;

ATTENDU QUE le conseil a entériné le renouvellement du contrat octroyé à la firme Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F. Kennedy pour une durée d'un (1) an, soit du 6 mai 2022 au 6 mai 2023, et ce, lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022;

ATTENDU QUE la formule du calcul de l'indexation des prix à la consommation (IPC) application au contrat a été révisé après le renouvellement dudit contrat le 2 mai 2022 et ce conformément au document d'appel d'offres;

ATTENDU QUE cette modification au contrat augmente la dépense totale autorisée par le conseil;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1216094001;

La conseillère Valérie Patreau déclare son intérêt et quitte la salle, avant le vote, de 21 h 27 à 21 h 28;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la modification du contrat octroyé à la firme Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F. Kennedy le 2 mai 2022 par le biais de la résolution CA22 16 0094;

D'AUTORISER une dépense additionnelle de 5 980,29 \$, incluant les taxes, représentant l'ajustement du calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC), pour la gestion de la piscine John-F. Kennedy dans le cadre de ce contrat;

D'AUTORISER une dépense totale de 141 398,75 \$, incluant les taxes, pour la gestion de la piscine John-F. Kennedy dans le cadre de ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

La conseillère Valérie Patreau déclare son intérêt et quitte la séance de 21 h 27 à 21 h 28 avant la tenue du vote.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1216094001

CA22 16 0170

ADDENDA - Autoriser une dépense additionnelle de 18 838,31 \$ (taxes incluses) au consultant Cardin Julien inc., à titre de budget de contingences pour les honoraires supplémentaires requis dans le cadre du projet de mise aux normes du système de filtration et des installations du pavillon des baigneurs de la piscine John-F.-Kennedy, majorant ainsi le montant du contrat de base de 145 328,40 \$ à 164 166,71 \$ - Dépense provenant de l'enveloppe incidente du projet de la piscine JFK

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1175078025;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Caroline Braun

DE MODIFIER le contrat octroyé à la firme Cardin Ramirez Julien inc. le 5 septembre 2017 dans le cadre de l'appel d'offres public SP05/06-17 pour des services professionnels de réalisation de plans et devis, gestion et surveillance des travaux pour la réfection et la mise aux normes des installations de la piscine John-F.-Kennedy à Outremont, pour un montant de 145 328,40 \$, incluant les taxes;

D'AUTORISER, dans le cadre de ce contrat, une dépense additionnelle de 18 838,13 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences, majorant ainsi le montant du contrat de base de 145 328,40 \$ à 164 166,71 \$, incluant les taxes;

D'AUTORISER, dans le cadre de ce contrat, le versement d'une somme additionnelle de 18 838,13 \$, incluant les taxes, à la firme Cardin Ramirez Julien inc. pour les honoraires professionnels supplémentaires requis dans le cadre du projet de mise aux normes du système de filtration et des installations du pavillon des baigneurs de la piscine John-F. Kennedy;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera financée à même l'enveloppe incidente de 107 150,55 \$, incluant les taxes, du projet de la piscine John-F. Kennedy.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1175078025

CA22 16 0171

Renouvellement de l'entente avec le Théâtre Outremont - Accorder un soutien financier de 410 133 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa programmation culturelle 2022-2023 sous réserve de l'approbation du Comité exécutif d'autoriser un virement budgétaire provenant du Service de la culture de 261 753 \$ à l'arrondissement Outremont / Demander au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière / Approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1229203007;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Caroline Braun

D'ACCORDER un soutien financier de 410 133 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa programmation culturelle 2022-2023, sous réserve de l'approbation du Comité exécutif d'autoriser un virement budgétaire provenant du Service de la culture de 261 753 \$ à l'arrondissement Outremont;

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière;

DE DEMANDER au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention suite à la décision du comité exécutif.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1229203007

CA22 16 0172

Accorder un soutien financier non récurrente de 3 000 \$ à Ado-Spectrum dans le cadre du projet les samedis « Trouve ta voie » pour l'année 2022 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention / Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1229451002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCORDER, pour l'année 2022, une contribution financière non récurrente de 3 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Ado-Spectrum pour les samedis « Trouve ta voie »;

D'APPROUVER un projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et l'organisme Ado-Spectrum, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1229451002

CA22 16 0173

Accorder un soutien financier non récurrent de 500 \$ à Outremont en Famille - fiduciaire de la TPEO pour le « Lancement de la Marionnette des Émotions ME » / Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217426004;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCORDER une contribution financière non récurrente de 500 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Outremont en Famille, fiduciaire de la Table de petite enfance d'Outremont, pour l'événement de lancement de la Marionnette des Émotions ME;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1217426004

CA22 16 0174

Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 2 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron dans le cadre de leur programmation 2022-2023 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant des sommes dédiées aux actions du Plan de développement culturel de l'arrondissement d'Outremont 2021-2026

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228477001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER une contribution financière d'une somme maximale de 2 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron dans le cadre de la réalisation de leur programmation d'offre de services;

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention, pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1228477001

CA22 16 0175

Accorder un soutien financier de 16 380 \$ à Table de quartier Outremont, dont le fiduciaire désigné est la Maison des jeunes d'Outremont, pour la période 2022-2023 afin de démarrer le processus de forum et plan de quartier conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet avec la Maison des jeunes d'Outremont à titre de fiduciaire / Autoriser la directrice d'arrondissement, Mme Marie-Claude Leblanc, à signer ledit projet de convention

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1229503003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCORDER un soutien financier de 16 380 \$ à la « Table de quartier Outremont », pour la période 2022-2023 afin de démarrer le processus de forum et plan de quartier conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'APPROUVER un projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et la Maison des jeunes d'Outremont à titre de fiduciaire, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement, à signer la convention pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'entente administrative Ville-MTESS.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1229503003

CA22 16 0176

Accorder à l'organisme Les Amis de la Bibliothèque de Montréal un don d'environ 3 300 documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques pour jeunes et adultes ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal » / Autoriser la bibliothèque Robert-Bourassa d'élaguer et de recycler des documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1229470002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER à l'organisme Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, un don d'environ 3 300 documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal »;

D'AUTORISER la bibliothèque Robert-Bourassa à élaguer et à recycler les documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1229470002

CA22 16 0177

Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2022 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 948 Euros, soit environ 1 292,92 \$ selon le taux de change en vigueur / Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 948 euros, exempt de taxes, soit environ 1 292,92 \$ selon le taux de change en vigueur / Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1229203003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2022;

D'AUTORISER à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 948 Euros, soit environ 1 292,92 \$ selon le taux de change en vigueur;

D'AUTORISER le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 948 euros, exempt de taxes, soit environ 1 292,92 \$ selon le taux de change en vigueur;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1229203003

CA22 16 0178

Dépôt des rapports des décisions déléguées pour le mois d'avril 2022

DÉPÔT des rapports des décisions déléguées pour le mois d'avril 2022.

30.02 1223489012

CA22 16 0179

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'avril 2022

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'avril 2022.

30.03 1223489011

CA22 16 0180

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'avril 2022

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'avril 2022.

30.04 1223489010

CA22 16 0181

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois d'avril 2022

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois d'avril 2022.

30.05 1223489009

CA22 16 0182

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 30 avril 2022 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*

DÉPÔT du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont, tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022.

30.06 1228953005

CA22 16 0183

Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2021

LE MAIRE FAIT LECTURE DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT.

DE DÉPOSER le rapport du Maire sur la situation financière de l'arrondissement au 31 décembre 2021.

DE PROCÉDER à la publication du rapport sur le site internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Outremont plutôt qu'à la distribution à chaque adresse civique.

30.07 1223711021

CA22 16 0184

Réaffectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2021

ATTENDU les dispositions de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2021 de la Ville de Montréal adoptée le 16 mai 2022 par le biais de la résolution CM22 0636;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711022;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AFFECTER le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2021 au montant de 2 075 500 \$ conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1223711022

CA22 16 0185

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur les avenues Champagneur (entre les avenues Bernard et Saint-Viateur), Courcelette, de l'Épée (entre les avenues Fairmount et Elmwood), Durocher (entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur), Édouard-Charles, Glencoe, Hazelwood et Nelson prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur les avenues Champagneur (entre les avenues Bernard et Saint-Viateur), Courcelette, de l'Épée (entre les avenues Fairmount et Elmwood), Durocher (entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur), Édouard-Charles, Glencoe, Hazelwood et Nelson.

40.01 1225069010

CA22 16 0186

Adoption d'un premier projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur les avenues Champagneur (entre les avenues Bernard et Saint-Viateur), Courcelette, de l'Épée (entre les avenues Fairmount et Elmwood), Durocher (entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur), Édouard-Charles, Glencoe, Hazelwood et Nelson prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069010;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Caroline Braun

D'ADOPTER un premier projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur les avenues Champagneur (entre les avenues Bernard et Saint-Viateur), Courcelette, de l'Épée (entre les avenues Fairmount et Elmwood), Durocher (entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur), Édouard-Charles, Glencoe, Hazelwood et Nelson.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1225069010

CA22 16 0187

Avis de motion et dépôt d'un premier projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Réduction de la limite de vitesse dans l'ensemble des ruelles prévue au chapitre IX du Règlement numéro 1171 relatif aux limites de vitesse dans l'arrondissement*

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à réduire à 10 KM/h la limite de vitesse dans l'ensemble des ruelles de l'arrondissement.

40.03 1225069012

CA22 16 0188

Adoption d'un premier projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Réduction de la limite de vitesse dans l'ensemble des ruelles prévue au chapitre IX du Règlement numéro 1171 relatif aux limites de vitesse dans l'arrondissement*

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069012;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER un premier projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à réduire à 10 KM/h la limite de vitesse dans l'ensemble des ruelles de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1225069012

CA22 16 0189

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78) - Augmentation des pénalités prévues à l'article 33 du règlement*

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à modifier les pénalités prévues à l'article 33 du règlement et ce, à l'exception de celles applicables à la collecte des matières résiduelles, lesquelles demeurent régies par le règlement sur les services de collectes de la Ville de Montréal (16-049).

40.05 1223711024

CA22 16 0190

Adoption d'un premier projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78) - Augmentation des pénalités prévues à l'article 33 du règlement*

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711024;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un premier projet du *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les pénalités prévues à l'article 33 du règlement et ce, à l'exception de celles applicables à la collecte des matières résiduelles, lesquelles demeurent régies par le règlement sur les services de collectes de la Ville de Montréal (16-049).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1223711024

CA22 16 0191

Adoption d'un second projet de règlement - *Règlement modifiant le règlement de zonage (1177) afin d'harmoniser la structure du règlement et préciser certaines normes, entre autres, en matière d'occupation des terrains et de hauteur des bâtiments / Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation du 24 mai 2022*

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont souhaite procéder à une optimisation de son *Règlement de zonage (1177)* dans le but d'améliorer sa prestation de service à l'égard des citoyennes et citoyens et d'assurer le maintien des milieux de vie et la qualité du cadre bâti;

ATTENDU QUE les pouvoirs habilitants en la matière se trouvent à l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), aux articles 130 et 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et à l'article 155 de l'annexe C de cette Charte;

ATTENDU QUE les objectifs des modifications apportées au règlement de zonage visent à éliminer les différents irritants d'application relevés au cours des dernières années, retirer certaines ambiguïtés dans l'application de certaines normes, faciliter la compréhension générale du règlement et harmoniser la terminologie utilisée;

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022;

ATTENDU QU'UNE consultation publique écrite d'une durée de quinze (15) jours concernant ce projet a été tenue du 7 au 21 mars 2022 inclusivement et que le rapport de consultation écrite fera l'objet d'un dépôt lors de la présente séance;

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 2 mai 2022 et l'adoption du second projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217776012;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE DÉPOSER le procès-verbal de l'assemblée publique consultation tenue le 24 mai 2022 concernant les projets de règlements intitulé *Règlement remplaçant le Règlement concernant les permis et les certificats (1176) (AO-561)* et le *Règlement modifiant le Règlement de zonage (AO-562)*;

D'ADOPTER, sans changement, un second projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)*. L'objet de ce règlement vise à harmoniser la structure du règlement et à préciser certaines normes, entre autres, en matière d'occupation des terrains et de hauteur des bâtiments.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1217776012

CA22 16 0192

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement - PDI 2022-2031 / Déposer le certificat du gestionnaire

ATTENDU QUE le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 200 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2022-2031 pour le réaménagement des infrastructures;

ATTENDU QUE le montant visé comprend trois années couvertes au programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2022-2031 adopté par le conseil de l'arrondissement lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 6 décembre 2021;

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022;

ATTENDU QUE le projet et règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion le 4 avril 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 4 avril 2022 et l'adoption du second projet de règlement le 2 mai 2022, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

ATTENDU QUE tel que prévu par la loi, ce règlement a été soumis aux personnes habiles à voter du territoire de l'arrondissement par le biais d'une procédure d'enregistrement et qu'un avis public annonçant la tenue de trois (3) jours de registre devant se tenir les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2022 a été publié le 26 mai 2022;

ATTENDU QUE le nombre de signatures requis afin qu'un scrutin référendaire puisse être tenu est de 1 647;

ATTENDU QUE le nombre de signatures requis n'étant pas atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition dès le début de la séance;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711015;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE DÉPOSER le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2022 dans le cadre du dossier du *Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement (AO-555)*;

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement - PDI 2022-2023-2024*. L'objet de ce règlement vise à financer les travaux de verdissement et de sécurisation de ruelles prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1223711015

CA22 16 0193

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement - PDI 2022-2031 / Déposer le certificat du gestionnaire

ATTENDU QUE le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 100 000 \$ pour la protection des bâtiments dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2021-2030;

ATTENDU QUE le montant visé comprend trois années couvertes au programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2022-2031 adopté par le conseil de l'arrondissement lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 6 décembre 2021;

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022;

ATTENDU QUE le projet et règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion le 4 avril 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 4 avril 2022 et l'adoption du second projet de règlement le 2 mai 2022, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

ATTENDU QUE tel que prévu par la loi, ce règlement a été soumis aux personnes habiles à voter du territoire de l'arrondissement par le biais d'une procédure d'enregistrement et qu'un avis public annonçant la tenue de trois (3) jours de registre devant se tenir les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2022 a été publié le 26 mai 2022;

ATTENDU QUE le nombre de signatures requis afin qu'un scrutin référendaire puisse être tenu est de 1 647;

ATTENDU QUE le nombre de signatures requis n'étant pas atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition dès le début de la séance;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711016;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE DÉPOSER le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2022 dans le cadre du dossier du *Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement (AO-556)*;

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement - PDI 2022-2023-2024*. L'objet de ce règlement vise à financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiments de l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1223711016

CA22 16 0194

ADDENDA - Modification de la référence légale associée au processus d'approbation référendaire - *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) afin de prohiber l'usage vente de cannabis sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement*

ATTENDU QUE le présent sommaire décisionnel addenda ne modifie pas la décision du conseil entérinée le 2 mai 2022 d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* visant à prohiber l'usage vente de cannabis sur l'ensemble de territoire de l'arrondissement;

ATTENDU QUE le sommaire ne modifie que la référence légale du processus d'approbation référendaire suivi dans ce dossier tel que le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1) et non la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c. E-2.2) ;

ATTENDU QUE ce processus a été suivi lorsque le règlement a été soumis aux personnes habiles à voter du territoire de l'arrondissement par le biais d'une procédure d'enregistrement qui s'est tenue du 11 au 18 avril 2022 inclusivement à la suite de la publication, le 11 avril 2022, d'un avis à cet effet tel que requis par la Loi;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda 1227776001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la modification des attendus 8, 9 et 10 apparaissant à la recommandation CA22 16 0150 entérinée par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2022 et de les remplacer par les attendus suivants :

- **ATTENDU** que tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1), ce règlement a été soumis aux personnes habiles à voter du territoire de l'arrondissement par le biais d'une procédure d'enregistrement du 11 au 18 avril 2022 inclusivement;
- **ATTENDU QU'AUCUNE** personne intéressée par ce règlement n'a, à la suite de la publication le 11 avril 2022 d'un avis à cet effet tel que requis par la Loi, déposé de demande valide d'approbation référendaire à l'arrondissement afin que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire contenues dans ce second projet de règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter concernées;
- **ATTENDU** que ces dispositions n'ont donc pas à être approuvées par les personnes habiles à voter;

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.10 1227776001

CA22 16 0195

Édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (AO-21), le renouvellement pour une durée de trois (3) mois de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer des travaux intérieurs, concernant la réfection de la station de métro d'Outremont, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement

ATTENDU QUE cette ordonnance vise uniquement une dérogation à l'article 4 (b) tel que prévu dans l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit* (AO-21);

ATTENDU QUE toutes les autres dispositions du Règlement AO-21, notamment l'article 4 (g) devront être respectées;

ATTENDU les mesures d'atténuation proposées par l'entrepreneur;

ATTENDU QUE des travaux de nuit doivent être réalisés lors de la fermeture de la station de métro d'Outremont et seraient planifiés du lundi au jeudi, entre 20 h et 6 h, et ce, jusqu'à la fin du chantier en 2023;

ATTENDU QUE la seule alternative serait de fermer la station de métro d'Outremont pendant la durée des travaux et de prolonger la durée desdits travaux de plusieurs mois;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement peut revoir les modalités entourant cette ordonnance avant la fin des travaux;

ATTENDU QU'UN comité de suivi avec des citoyens riverains pour le bon déroulement du chantier a tenu quatre rencontres, soit le 16 juin, le 16 août, le 22 octobre et le 8 décembre 2021 et qu'une cinquième rencontre est prévue le 1^{er} juin 2022;

ATTENDU QUE la STM souhaite poursuivre les travaux du comité de bon voisinage et ses communications auprès des riverains;

ATTENDU les décisions du 6 avril 2021 (Résolution CA21 16 0105 / dossier : 1218358007), du 3 mai 2021 (Résolution CA21 16 0148 / dossier : 1218358007 - addenda pour limiter la durée de l'ordonnance à 2 mois), du 6 juillet 2021 (Résolution CA21 16 0217 / dossier : 1218358018), du 13 septembre 2021 (Résolution CA21 16 0302 / dossier 1218358027) et du 7 mars 2022 (Résolution CA22 16 0073 / dossier : 1228358002);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358014;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER, le renouvellement, pour une durée de trois (3) mois, de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer, dans le cadre de la réfection de la station de métro Outremont, des travaux en dehors des plages horaires autorisées par le *Règlement sur le bruit* (AO-21), soit du lundi au jeudi, de 19 h, et ce, jusqu'à 6 h.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Valérie Patreau
appuyé par Mindy Pollack

DE NE PAS effectuer de travaux pendant les deux (2) semaines de vacances de la construction, soit du 24 juillet au 6 août 2022 inclusivement.

L'amendement est pris en délibérée à 21 h 56 et se termine à 21 h 58.

VOTE SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT

Votent en faveur : Valérie Patreau, Mindy Pollack
Votent contre : Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT TOMBE.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak
Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1228358014

CA22 16 0196

Édicter, en vertu des articles 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), et de l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation et la piétonnisation du boulevard Dollard, entre le 2^e terre-plein au sud de l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement sous-terrain du Collège Stanislas, du 8 juin au 27 juin 2022 inclusivement et du 26 août au 30 septembre 2022 inclusivement, pour la période scolaire de la piétonnisation du boulevard Dollard ainsi qu'une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation et la piétonnisation du boulevard Dollard, entre l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement sous-terrain du Collège Stanislas, du 28 juin au 25 août 2022 inclusivement, pour la période estivale et dérogeant à l'article 9 du *Règlement AO-204*

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226737005;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER conformément aux articles 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile du boulevard Dollard, entre le 2^e terre-plein au sud de l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement sous-terrain du Collège Stanislas, du 8 au 27 juin inclusivement et du 26 août au 30 septembre 2022 inclusivement, pour la période scolaire et la piétonnisation du boulevard Dollard;

D'ÉDICTER, conformément aux articles 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile du boulevard Dollard, entre l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement intérieur du Collège Stanislas, du 28 juin au 25 août 2022 inclusivement, pour la période estivale et la piétonnisation du boulevard Dollard;

D'AUTORISER, dans le cadre de ces événements, une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), conformément à l'article 9.1 dudit règlement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1226737005

CA22 16 0197

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement au cours des mois de juin à septembre 2022 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226737004;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- événement la Kermesse;
- événement Kermesse école Guy-Drummond;
- événement Shabbat dans le parc;
- événement Parade de la Torah Hachnasat Sefer;
- événement Olympiades de l'école Lajoie;
- événement Grandes Oreilles;
- événement Fête des voisins de l'avenue Prince-Philip;
- événement Fête des voisins boulevard Dollard;
- événement Fête des voisins Q de Querbes;
- événement Fête des voisins ruelle VLOC;
- événement BBQ de fin d'année du CPE Frisson de colline;
- événement Cinéma projection à la place Marcelle-Ferron;

- événement Pianos publics;
- événement Pique-nique de fin d'année parents-élèves;
- événement Réouverture après travaux – Patrice Brunet avocats.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1226737004

CA22 16 0198

Édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit (AO-21)*, une ordonnance visant à autoriser l'entrepreneur Cojalac inc. et ses sous-traitants à effectuer des travaux, concernant des travaux sur le réseau d'égouts et d'aqueduc sur une portion du chemin de la Côte-Sainte-Catherine en dehors des plages horaires

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'entrepreneur Cojalac inc. et ses sous-traitants à effectuer des travaux d'égouts et d'aqueduc sur une portion du chemin de la Côte-Sainte-Catherine en dehors des plages horaires autorisées par le *Règlement sur le bruit (AO-21)*, soit le dimanche de 9 h à 18 h entre le 27 juin et le 24 août 2022. L'entrepreneur devra transmettre au chargé de projet de l'arrondissement les dates prévues pour l'exécution des travaux une (1) semaine avant le début de ceux-ci.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1228358012

CA22 16 0199

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble situé au 6250, rue Hutchison, la modification des constructions hors-toit, incluant le rehaussement du volume d'ascenseur 50 cm ainsi que la réduction de la fenestration des façades avant et arrière des accès au toit, le retrait du quai de chargement et la modification de la rampe d'accès au stationnement souterrain, en dérogeant aux articles 10.3, à l'article 7.6.7 h), et à l'article 7.6.7 f) ii) du *Règlement de zonage (1177)*

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 4 mai 2022, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* ainsi que les demandes de dérogation mineure autorisée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (1180)*;

ATTENDU QU'UN avis a été publié au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance du Conseil d'arrondissement où a été présentée la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358015;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, pour l'immeuble situé au 6250, rue Hutchison

- Les demandes de dérogations mineures aux articles suivants :
 - 10.3 afin d'éliminer l'un des deux quais de chargement requis;
 - 7.6.7 h) afin d'autoriser un pourcentage de fenestration inférieur à 50 % pour les façades avant et arrière des volumes d'accès au toit;
 - 7.6.7 f) ii) afin de permettre un recul inférieur au recul exigé pour le volume d'ascenseurs.

Sans réserve.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1228358015

CA22 16 0200

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 6250, rue Hutchison

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 4 mai 2022, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530) ainsi que les demandes de dérogation mineure autorisée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (1180);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358015;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, pour l'immeuble situé au 6250, rue Hutchison :

- La demande d'approbation d'un PIIA.

Sans réserve.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1228358015

CA22 16 0201

Approuver, en vertu du de l'article 9.1.4 du *Règlement de zonage (1177)*, la demande d'exemption de fournir et maintenir 89 cases de stationnement sur les 250 exigées par le Règlement 1177 pour l'immeuble situé au 6250, rue Hutchison

ATTENDU QUE le conseil peut exempter, dans les cas d'immeubles d'habitation comprenant plus de trois (3) logements, de fournir et de maintenir des cases de stationnement toute personne qui en fait la demande, moyennant le paiement du tarif exigible prévu au règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Outremont;

ATTENDU la demande d'exemption ne doit pas avoir pour effet de réduire le nombre de cases de stationnement existantes et que les sommes perçues par le biais de l'autorisation d'exemption sont versées au fonds de stationnement et ne peuvent servir qu'à l'achat ou à l'aménagement d'immeubles servant au stationnement;

ATTENDU QUE le projet a été présenté aux membres du CCU lors des réunions du 4 août 2021 et du 4 mai 2022 ceux-ci ont recommandé favorablement les demandes de PIIA relatives respectivement au projet ainsi qu'à certaines modifications au projet;

ATTENDU QU'EN vertu du 3^e paragraphe de l'article 52 du *Règlement sur les tarifs 2022 (AO-544)*, une compensation de 5 202 \$ sera versée pour chaque case exemptée par le requérant, pour un total de 462 978 \$ pour les 89 cases.

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226347003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, en vertu de l'article 9.1.4 du *Règlement de zonage (1177)*, la demande d'exemption de fournir et maintenir 89 cases de stationnement sur les 250 exigées par le *Règlement de zonage (1177)* à la condition d'ajouter au projet les éléments suivants :

- 5 cases de stationnement pour véhicules en autopartage;
- 20 cases de stationnement pour véhicules électriques;
- au moins 16 cases de stationnement pour vélos extérieurs.

DE VERSER la compensation de 462 978 \$ au fonds de stationnement de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1226347003

CA22 16 0202

Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 366, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, 21-25, avenue Duverger, 289, avenue de l'Épée, 475, avenue Bloomfield et 1243, boul. du Mont-Royal

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance du 4 mai 2022, les demandes d'approbation d'un PIIA conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358013.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

366, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Sans réserve.

21-25, avenue Duverger

Avec la réserve suivante :

- Les margelles en façade devront être métalliques.

289, avenue de l'Épée

Avec les réserves suivantes :

- Utiliser un parement blanc pour l'ensemble de l'alcôve sous l'agrandissement en incluant le mur latéral du volume existant au rez-de-chaussée;
- Pour le ragréage de la maçonnerie au mur latéral, assurer un appareil en panneresse et ne pas simplement combler l'ouverture existante.

475, avenue Bloomfield

Avec les réserves suivantes :

- Fournir les plans techniques avec entre autres le détail des fosses de plantation;
- Utiliser un système de pavé drainant ou démontrer comment les eaux de surface seront retenues sur le site afin de favoriser une infiltration naturelle de ces dernières;
- Assurer une continuité des finis avec les surfaces piétonnes du côté de la nouvelle entrée des élèves.

1243, boulevard du Mont-Royal - demande de permis #3003155274

Avec les réserves suivantes :

- Afin de limiter la visibilité du mur de soutènement, ajouter des plantations devant la portion du mur de soutènement faisant face à la rue. Diversifier les végétaux et prévoir l'intégration d'arbustes;
- Augmenter la couverture végétale du site afin d'atteindre un minimum de 35 %.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1228358013

CA22 16 0203

Nominer des citoyennes et citoyens à titre de membre du Comité aviseur en urgence climatique et du groupe de travail citoyen du Plan d'action en urgence climatique et consultation publique.

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1227426003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE NOMMER les citoyennes et les citoyens suivant.e.s à titre de membre du Comité aviseur en urgence climatique :

- M. Éric St-Pierre, expert en environnement et co-président du comité aviseur;
- M. Guillaume Lavoie, citoyen d'Outremont et expert en environnement;
- M. Jérôme Dupras, citoyen d'Outremont et expert en environnement.

DE NOMMER les citoyennes et les citoyens suivant.e.s à titre de membre du Groupe de travail sur le plan d'urgence climatique et sa consultation publique :

- M. Éric-Pascal Ciaburro;
- Mme Françoise Hamel-Burrage;
- Mme Geneviève Ferdais;
- Mme Isabelle Dubé-Côté;
- M. Jean-Christophe Mortreux;
- Mme Josée Turcot;
- Mme Laura Di Lorio;
- Mme Morgan Szymaniak;
- M. Naftali Y. Gandl;
- Mme Véronique Geoffrion;
- M. Vincent Moret;
- M. Yves Gauthier;
- M. Yves Plourde;
- Mme Geneviève Beaudoin-Lebeuf.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1227426003

CA22 16 0204

Désigner une mairesse suppléante pour la période du 8 juin au 5 décembre 2022

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711023;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Caroline Braun

DE DÉSIGNER la conseillère Caroline Braun à titre de mairesse suppléante pour la période du 8 juin au 5 décembre 2022.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1223711023

CA22 16 0205

Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 12 avril 2022

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 12 avril 2022.

61.01 1225069013

CA22 16 0206

Dépôt du compte rendu de la première rencontre du Comité aviseur en urgence climatique de l'arrondissement d'Outremont tenue le 16 mars 2022

DE DÉPOSER le compte rendu de la première rencontre du Comité aviseur en urgence climatique de l'arrondissement d'Outremont du 16 mars 2022.

61.02 1227426002

CA22 16 0207

Motion de la conseillère Valérie Patreau - Motion pour un pôle civique sécuritaire, universellement accessible et axé sur la mobilité durable autour de la future école dans le Nouvel Outremont, du parc Irma-Levasseur et des abords du CCI (Centre Communautaire Intergénérationnel d'Outremont)

ATTENDU QUE le développement durable est au cœur du développement du Nouvel Outremont-Projet MIL;

ATTENDU QUE le développement du Nouvel Outremont-Projet MIL est mené par la Ville-centre en collaboration avec l'arrondissement d'Outremont et d'autres parties prenantes, notamment l'Université de Montréal et le CSSMB (Centre de Service Scolaire Marguerite-Bourgeoys);

ATTENDU QUE les écoles d'Outremont sont à pleine capacité et que les places manquent;

ATTENDU QUE de nouvelles familles viennent s'installer dans ce nouveau quartier et ont besoin d'infrastructures scolaires, de parcs et de rues sécuritaires;

ATTENDU QUE le CSSMB a confirmé que la nouvelle école prévue sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, est une école de quartier qui souhaite promouvoir le transport actif de ses élèves;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont est fortement engagé dans la transition écologique et l'urgence climatique;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont souhaite éviter le surplus de transit véhiculaire dans ses rues résidentielles;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont est bien desservi en transport en commun;

ATTENDU QUE les institutions scolaires situées en bordure du parc Irma-Levasseur peuvent avoir besoin d'autobus scolaires pour transporter leurs élèves;

ATTENDU QUE certains organismes fréquentant le CCI ont des besoins spécifiques en mobilité;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

1. De concevoir la section de l'avenue Dollard, entre Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux, avec des aménagements fortement axés sur la mobilité douce et active (à pieds, en vélo, en trottinette, ...) et sur le dépôt des élèves en autobus scolaires (direction sud-nord);
2. De réduire substantiellement le nombre de cases de stationnement dans le cadre du réaménagement du stationnement du CCI et du nouveau parc Irma-Levasseur, en prenant soin :
 - d'y intégrer un pôle de mobilité active et partagée au sein de l'espace;
 - de s'assurer de l'accès universel des aménagements;
 - d'en faire un espace de stationnement fortement verti et écoresponsable;
 - de travailler avec les organismes du CCI afin de mettre en place des solutions de mobilité innovantes et durables au profit de toutes et tous.

VOTE

Votent en faveur: Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

PROPOSITION REJETÉE

65.01

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 22 H 22.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2022.